



**HAL**  
open science

## Du parkour aux parkour parks : des sports de rue devenus “ indoor ” à Paris et à Montréal

Natacha Gourland

► **To cite this version:**

Natacha Gourland. Du parkour aux parkour parks : des sports de rue devenus “ indoor ” à Paris et à Montréal. *Géoconfluences*, 2018, <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/mobilites-flux-et-transports/articles-scientifiques/parkour>. hal-04887209

**HAL Id: hal-04887209**

**<https://hal.science/hal-04887209v1>**

Submitted on 22 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Du parkour aux parkour parks : des sports de rue devenus « indoor » à Paris et à Montréal

Le parkour est un sport qui repose sur la mobilité et sur la course, consistant à se frayer un chemin en milieu urbain en utilisant les obstacles rencontrés. En détournant le mobilier urbain, le parkour nous invite à changer de regard sur les usages et les fonctions de la ville. Depuis plusieurs années, l'apparition de salles permettant de pratiquer à l'intérieur a contribué à donner de la visibilité au parkour et à le légitimer comme discipline sportive, au risque d'effacer son aspect subversif.

Sommaire

1. L'urbanité incorporée dans le parkour
2. De nouveaux lieux de pratique : les parkour-parks

[Bibliographie](#) | [citer cet article](#)

Né à la fin des années 1980 en banlieue parisienne, le **parkour** est aujourd'hui une pratique sportive mondialisée, relayée par les réseaux sociaux et les scènes d'actions dans diverses productions cinématographiques. Si son image de sport de rue reste associée à une pratique subversive, essentiellement pratiquée par un public masculin (Gibout, *et al.*, 2014), cette activité a néanmoins connu de rapides évolutions ces dernières années. En effet, le parkour n'est plus seulement un sport de rue auto-organisé mais une discipline enseignée et encadrée par divers professionnels, bénévoles et sportifs (Laberrigue, 2013). Si la banlieue francilienne reste l'espace de naissance du parkour, la mondialisation de la discipline a conduit à l'émergence d'autres hauts-lieux de pratique (Chantelat, *et al.*, 1996) comme Montréal (Québec, Canada). Cet intérêt outre-Atlantique se justifie d'une part par les nombreuses circulations des fondateurs du mouvement entre la France et l'espace québécois, et d'autre part en raison des nombreux lieux dédiés à la discipline au Canada. En effet les salles de pratique intérieure appelées « parkour parks » se sont multipliées en Amérique du Nord en raison du climat et des températures négatives, avant même d'arriver en France. Parmi les premières métropoles à avoir développé ces infrastructures se trouvent Toronto avec l'ouverture d'une salle appelée « The Monkey Vault » en 2008, Vancouver avec le complexe « Origins Parkour » en 2011, et Montréal avec l'ouverture de la salle « The Spot » en 2014. En France l'initiative est plus récente mais on compte aujourd'hui une dizaine de salles dédiées à la pratique du parkour, du free-free-un et de l'art du déplacement. Parmi les plus importantes on citera *La Friche* à Roubaix dans les Hauts de France, ouverte en Juillet 2016 par l'association parkour-59, Kiméo une salle de parkour indoor ouverte à La Mulatière dans la banlieue de Lyon en 2014, la salle *Simiforme ADD* à Bordeaux Bruges et enfin le complexe *Centr'Halles Park* situé depuis 2016 au cœur du nouveau quartier de la Canopée à Paris, et qui a constitué un terrain d'étude pour cet article.

Toutes ces salles recréent un environnement urbain couvert permettant de s'entraîner et de pratiquer le parkour, mais aussi d'y initier de nouveaux publics notamment féminins et mineurs. Paris et Montréal sont donc deux métropoles francophones où se posent les questions de commercialisation et de « sportification » des pratiques de rue (Lebreton *et al.*, 2010). Cette institutionnalisation révèle d'une part de l'entrée du Parkour dans un circuit commercial, ludique et rentable, et d'autre part des orientations de la « politique des jeunes » menée par les municipalités et les pouvoirs publics où les activités sportives tiennent une place majeure dans l'encadrement de la jeunesse (Faure et Garcia, 2005 ; Clech, 2016). Adossé à une vingtaine d'entretiens menés entre Paris et Montréal en 2018, cet article s'intéressera plus particulièrement à l'intériorisation d'une discipline née dans l'espace urbain, afin d'interroger ses potentielles évolutions sémiotiques, spatiales et politiques.

Nous montrerons d'abord que le parkour, lorsqu'il se pratique en extérieur, est une activité productrice de sens pour les traceurs et les traceuses qui resémioisent l'espace urbain et soulignent les enjeux de cohabitation et de mixité en ville. Le succès commercial et la mondialisation du parkour ne pouvant être ignorés, le passage de la rue à la salle souligne alors une logique de champ économique pour ces activités liées au corps, mais qui permet pourtant au parkour de conquérir de nouveaux publics et d'être visible.

Nous reviendrons ensuite sur les enjeux de contrôle des corps que sous-tendent ces nouvelles infrastructures qui peuvent être analysées comme des dispositifs spatiaux. En effet, l'émergence de lieux de pratique fermés comme les « parkour parks » interroge aussi bien la singularité de ces disciplines que la libre mobilité des corps dans l'espace public.

## 1. L'urbanité incorporée dans le parkour

En se réappropriant les espaces urbains et en les détournant de leurs usages initiaux, les traceurs (les pratiquants du parkour) réemploient du matériel de la culture populaire pour interroger les formes urbaines, les rapports centre-périphérie, et le fonctionnalisme des aménagements.

### 1.1. Émergence d'un loisir de rue et mondialisation d'un sport urbain

**C'est à travers le film français *Yamakasi, les samourais des temps modernes* (2001), réalisé par Ariel Zeitoun et produit par Luc Besson, que le public découvre une discipline jusqu'à lors marginale : le parkour.** Le film met en scène un groupe de sept jeunes de banlieue parisienne qui créent leur propre discipline acrobatique : l'art du déplacement (ADD), parfois aussi appelé « Parkour » ou « Free Run ». Ces disciples acrobatiques ont contribué à créer une nouvelle forme de déplacement urbain où les pratiquants détournent les usages du mobilier pour franchir des obstacles en ville. **L'environnement urbain devient le terrain de jeu de leurs performances, entre athlétisme et esthétisme, car si le traceur se déplace dans la ville le plus rapidement possible, il le fait également de manière chorégraphiée.** Le corps est alors l'outil principal des traceurs qui se mettent en scène dans la ville et font preuve d'un « faire avec l'espace » (Stock, 2015).

Souvent dépeint comme un sport extrême où les traceurs et traceuses sont des « casse-cou », le parkour interroge pourtant la place des individus en ville, leur régime de visibilité et leur mobilité. « *Se déplacer le plus rapidement et efficacement possible d'un point A à un point B* ». C'est ainsi que la majeure partie des personnes interrogées m'ont présenté le parkour lors de mon terrain. Relier les « points A et B » dans une discipline urbaine et acrobatique comme le parkour suppose donc de composer avec les obstacles pour continuer sa course en ligne droite. Par obstacle, les pratiquants et pratiquantes entendent toute portion matérielle de la ville permettant une prise pour des figures ou devant être franchie dans la course : barrière, poteau, trottoir, bloc de béton, banc, marches d'escalier, rebord d'immeuble, perron. **Le parkour illustre la correspondance entre les corps et l'environnement urbain puisque cette discipline insiste sur le détournement et le franchissement.**

Il faut revenir sur le **rôle crucial des œuvres cinématographiques populaires**, des émissions de télévision et l'émergence des réseaux sociaux qui ont créé des territoires numériques pour le parkour (Prévitali *et al.*, 2014). La médiatisation cinématographique et populaire du parkour a permis aux pratiquants d'asseoir leur légitimité sportive mais aussi de faire valoir leur insertion professionnelle dans le monde du spectacle. Dès *Banlieue 13* (2004) le parkour profite au cinéma pour la réalisation de scènes de courses poursuites dans contextes urbains très variés. Ainsi dans *Casino Royale* (2006) Sébastien Foucan, fondateur du Free-running est poursuivi par Daniel Craig *alias* James Bond à travers l'effervescence d'Antananarivo. Dans *Tracers* (2015) c'est à New-York que le parkour sert l'action et les scènes de fuite, et dans *Les fils du vent* les *Yamakasi* transposent l'art du déplacement à Bangkok. Comme le montre la figure 1 ci-contre, tous ces films véhiculent l'image d'une urbanité intense vécue à travers le

parkour, où l'athlétisme et le corps en mouvement sont tout aussi importants que l'espace diégétique. La poursuite urbaine filmée au corps à corps devient ainsi un classique du cinéma d'action, et renouvelle la poursuite en voiture symbolique du cinéma américain des années 1970-80 (Marcel, 2009).

**Figure 1. Frise chronologique des supports de diffusion du parkour**



Les réseaux sociaux et les plateformes de vidéos comme Youtube et Dailymotion sont devenus des supports de diffusion incontournables et ont permis aux pratiquants et aux pratiquantes de mettre en scène leurs performances sur internet. La tenue de compétitions internationales de parkour sponsorisées par de grandes marques a également joué un rôle dans le « marketing » du parkour et la création d'un champ économique. Par exemple la compétition *Red Bull Art Of Motion* créée en Europe en 2007 met chaque année les *free-runners* à l'honneur dans plusieurs villes européennes telles que Londres (2011) ou Santorin (2014 et 2015). La discipline rencontre également un franc succès en Amérique du Nord à travers le *North American Championship of Parkour* qui s'est tenue à Vancouver en 2016.

## Encadré 1 : Évaluer le phénomène parkour, nombre de pratiquants et enjeux de genre

En 2018, la fédération française de parkour comptait environ 950 pratiquants répartis dans 30 villes françaises. S'y ajoutent environ 1000 pratiquants dans des associations non-affiliées à la fédération et tenant leurs propres registres, et une centaine de pratiquants indépendants qui échappent à la recension. Si on évalue l'ensemble de la communauté française à environ 2 000-2 500 pratiquants, le parkour, bien qu'en augmentation constante, reste donc une discipline sportive de taille très modeste. Pour ce qui est de la communauté québécoise, aucune forme de fédération ou de regroupement n'a permis de recenser le nombre de pratiquants au Québec ou à Montréal. Néanmoins la principale salle montréalaise au moment de l'étude - « The Spot » - tient depuis son ouverture en 2014 le compte du nombre de pratiquants venus s'y entraîner, lequel s'élève à 3 000 personnes.

Évoquer le nombre de traceurs à Paris et à Montréal implique rapidement de se confronter aux enjeux de genre, et de poser la question de l'identification à une discipline fondée par sept hommes : les « Yamakasi ». En effet, le parkour, fondé dans les années 1990, reste encore aujourd'hui pratiqué par un public essentiellement masculin puisque 85 % des pratiquants français sont des hommes selon la Fédération Française de Parkour (chiffres : 2018, entretien). **Le parkour est ainsi régulièrement rattaché à une conception occidentale de la masculinité** (Gazalé, 2017) qui va souvent de pair avec les sports de rue. De fait, la sociologue Camille Guerandel souligne dans son ouvrage *Le sport fait mâle* l'**orientation des politiques de la jeunesse pour construire des infrastructures sportives principalement destinées à occuper les jeunes garçons et les jeunes hommes** : comme les skate parks, les cités-stades ou les terrains de football. L'analyse des parkour-parks doit donc donner toute son importance à la catégorie de genre pour interroger les enjeux d'accessibilité à cette discipline. Il faut alors souligner que **la féminisation progresse malgré tout** dans le parkour puisque les traceuses y sont de plus en plus visibles. Ainsi toutes les associations rencontrées dans le cadre de cette étude proposent des cours mixtes, et plusieurs d'entre elles offrent des cours exclusivement féminins, destinés à encourager les femmes à se lancer dans le parkour. C'est le cas de l'association Pink Parkour fondée à Paris en 2010 et qui compte aujourd'hui cinquante adhérentes. L'association a d'ailleurs bénéficié d'une subvention de la mairie de Paris en remportant en 2014 un prix pour la promotion et le développement du sport féminin sur le territoire parisien.

## 1.2. Faire corps avec l'espace : l'usage des spots dans l'entraînement

À travers leurs course et leurs acrobaties, les traceurs et traceuses d'élaborent une *géochorégraphie* (Gwiazdzinski, 2013) puisqu'ils évaluent les possibilités d'action et d'interaction avec l'espace urbain. Comme l'ont montré les travaux de James Gibson en psychologie de l'espace, les interactions « acteur-objet-environnement urbain » sont extrêmement variables puisque de multiples actions peuvent découler d'un même environnement. Dans *l'Approche écologique de la perception visuelle*, il développe ainsi le concept d'affordance (Gibson, 1979)

pour signifier l'étendue des correspondances possibles entre le corps et l'environnement. **Le parkour, par l'intermédiaire des acrobaties et du détournement du mobilier urbain, révèle donc la capacité de détournement et de créativité des individus.** Plusieurs pratiquants et pratiquantes assument ce détournement et la posture subversive de leur corps en ville, comme le souligne l'extrait d'entretien avec Max, traceur d'Ivry et coach dans une association : « *L'idée est toujours qu'on utilise des lieux, des objets du mobilier urbain qui ne sont pas conçus pour nous mais on le fait, sans abimer bien-sûr. **On questionne beaucoup l'utilité, la fonction, le « c'est pas fait pour ça ».** Ben nous on va montrer qu'on peut. Pourquoi on pourrait pas ? J'aime bien ce questionnement des parties de la ville dans le parkour* ».

Le parkour se confronte donc à une des orientations principales du design urbain : la conception des usages et des fonctions des portions de la ville. Là où un banc est pensé pour s'asseoir, un escalier pour monter, les corps des traceurs insistent sur la réciprocité du mouvement avec l'objet et sur les libres possibilités de mouvements (Miaux, 2009). **Il s'agit donc d'une pratique soulignant la compétence de spatialité des acteurs, puisque les traceurs mettant à l'honneur une approche matérielle de la ville et en développent leur appréhension sensible des distances métriques.** C'est ce qu'illustre l'extrait ci-dessous, où Pascal revient sur l'éveil de son regard grâce au parkour. Actuellement coach à Montréal dans une salle de Parkour, il évoque la progression conjointe de son « développement mental » et de ses « capacités physiques » lorsqu'il a découvert le parkour :



*« Je me suis rendu compte que toutes les choses autour de moi que je voyais me paraissaient beaucoup plus petites. Les distances me paraissaient plus accessibles. Puis quand t'es assis en classe et que tu ne fais pas de parkour tu vois ta salle de classe normalement. Mais après un an de parkour, j'étais assis en classe et puis je vois vraiment le mur derrière moi, je vois le rebord derrière moi, je sais que pour aller là-bas c'est trois mètres, toutes ces petites choses là. »*



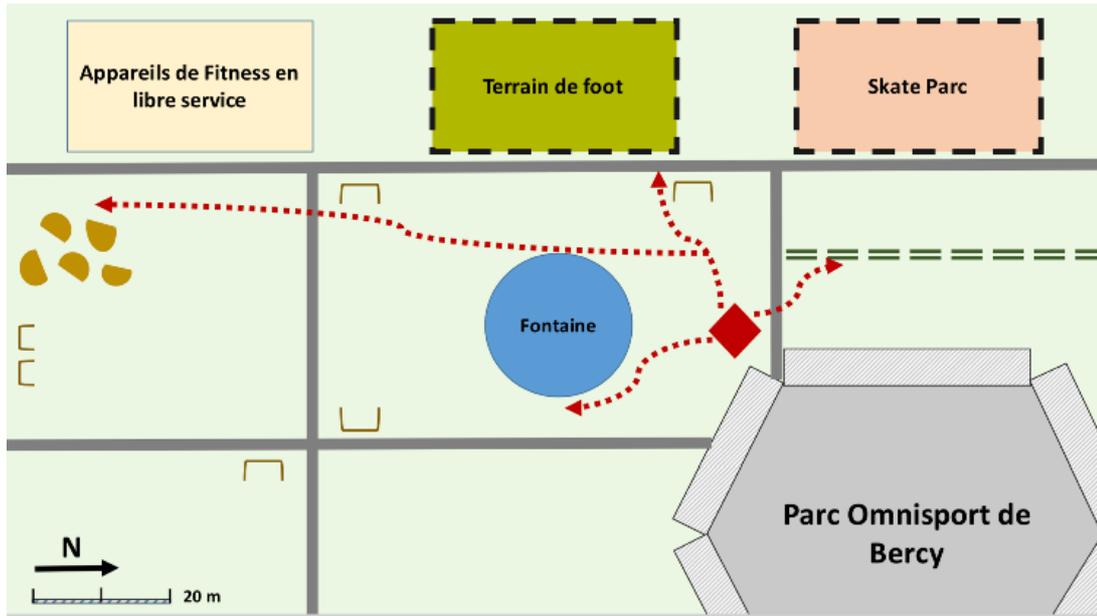
Pascal, coach de parkour. Source : entretien.

Aussi les sessions d'entraînement en extérieur sont-elles des moments collectifs où les traceurs incorporent l'espace et expriment leur droit à la ville (Lefebvre, 1968). Les « spots » de parkour sont ainsi des espaces permettant une grande diversité de mouvements, et où le collectif se construit puisque de nombreuses associations s'y croisent à différents horaires. Le parc de Bercy est ainsi devenu au fil des années un lieu de rassemblement à Paris où les marches du palais omnisports *Accord-Arena* constituent le point de rendez-vous. Les élèves et les traceurs indépendants y cohabitent avec d'autres usagers, sportifs ou non, puisque les 14 hectares du parc de Bercy en font un lieu de récréation et de détente important dans la capitale française. De nombreux sports de rue s'y épanouissent et la présence d'un skate parc, d'un terrain de foot et d'un espace de cross-fit musculation permet aux traceurs d'évoluer sur différents obstacles. Là où chaque sport semble avoir un espace délimité (skate parc, terrain de football, terrain de basket), le parkour souligne la fluidité entre les sections sportives. Comme le montrent la figure 2 ci-dessous ainsi que les photographies 3a et 3b, les corps des pratiquants se servent de tous les supports disponibles pour construire une succession de mouvements qui repense les manières d'occuper l'espace : barrières, rebords, tronc d'arbres, bancs, marches.

La figure 2 illustre ainsi le parcours des traceurs et des traceuses dans le parc de Bercy lors des sessions d'entraînement, et la manière dont leur mobilité s'adapte selon la fréquentation du parc et les mouvements à travailler. Par leurs gestes, les pratiquants saisissent cet espace au corps et se l'approprient entre circulation et fixité. En effet, l'absence de vestiaire dans les lieux publics pratiqués les conduit à se déplacer avec leurs sacs lorsqu'ils changent d'obstacles ou de spot. Plus qu'un espace d'entraînement, le parc devient alors un espace collectif et un espace vécu, où les pratiquants de nombreuses associations se retrouvent et où s'échangent des conseils et des techniques.

## Figure 2. L'appropriation par le parkour d'un haut lieu de pratique : parc de

## Bercy - Paris (XI<sup>e</sup> arrondissement)



- **Des espaces qui orientent les pratiques urbaines ludo-sportives :**

-  Machines de musculation et d'exercice en libre service
-  Terrain de Foot
-  Skate Parc de Bercy

- **La subversion du mobilier urbain par les traceurs :**

-  Bancs, utilisés pour des tractions ou des sauts
-  Troncs d'arbres utilisés pour les 360
-  Plots en béton utilisés pour travailler les sauts et l'équilibre
-  Barrières utilisées pour travailler des mouvements comme la planche ou le saut de chat
-  Marches de Bercy où se retrouvent plusieurs associations de PK pour leurs entraînements

- **Mobilité et impermanence des corps dans le Parkour :**

-  Point de rencontre des traceurs.
-  Circulation des traceurs pendant le cours, pas de vestiaires

Conception et réalisation : N. Gourland, 2019.

**Figure 3. Détournement de l'espace et créativité d'une traceuse à Bercy**



En haut : Charlotte qui s'entraîne au *standing* (arbre droit) près du skate parc.

A droite : la barrière du terrain de foot supporte un exercice d'équilibre.

Sources : N. Gourland, 2018.



### 1.3. Une autre vision des lieux à travers la performance

Bien que le parkour soit devenu une discipline enseignée et encadrée, son image reste pourtant associée à celle d'un sport dangereux (Kidder, 2017) où les prises de risques sont mises en scène sur les réseaux sociaux et les accidents régulièrement médiatisés. Si plusieurs vidéos montrent en effet des traceurs au sommet de buildings et que les succès cinématographiques ont construit ces représentations de « casse-cous », **beaucoup de pratiquants et de pratiquantes gèrent leur rapport au risque par la maîtrise du danger**. Ainsi les pratiquants rencontrés disent ne jamais s'exposer volontairement au risque, et rappellent régulièrement leur dicton lors des entraînements : « *être et durer* ». De fait, si les corps s'attaquent aux hauteurs de la ville, c'est en pleine conscience et après un long travail préparatoire sur le spot ou en salle. Yoann, créateur du collectif *French Free Run Family*, est surnommé « le maître des toits » dans le milieu : « *c'est devenu ma marque de fabrique, mais je ne m'y suis pas lancé comme ça !* » précise-t-il pendant l'entretien, mentionnant s'entraîner avant tout au sol et avoir conscience de sa responsabilité en tant que personnalité suivie sur les réseaux sociaux par un public jeune. Yoann pratique en effet le parkour dans des lieux urbains insolites : les toits et les ponts. **Sa pratique investit des interstices verticaux et souligne une appropriation multi-niveaux de la ville**. Le parkour permet ainsi de s'approprier des espaces marginaux souvent inaccessibles ou réservés aux stégophiles, afin d'en faire des lieux d'intérêt ou de distinction. La revalorisation des marges urbaine se retrouve dans le discours de plusieurs traceurs qui transmettent une autre vision des lieux à travers leur performance physique. Cette sémiotisation de la ville se perçoit très nettement dans l'extrait d'entretien ci-dessous, mené avec le secrétaire adjoint de la Fédération française de Parkour :



*« Si je tire grossièrement la caricature les banlieues et les quartiers, beaucoup de gens voient ça comme ce qui n'est pas le plus attirant dans la ville. Or pour nous quand on va dans ces quartiers c'est formidable ce qu'on y trouve, et à d'autres égards c'est le terrain de jeu parfait pour le parkour. On a de la place pour bouger, on a des bâtiments particuliers, on a des obstacles. Moi j'aime bien les villes nouvelles comme Évry parce qu'elles sont sur plusieurs niveaux, et je trouve que l'architecture est riche en banlieue »*

Source : entretiens, 2018.



Le parkour souligne alors la versatilité des centralités sportives puisque les traceurs investissent des marges urbaines, des espaces délaissés par d'autres sports ou tout simplement des lieux insoupçonnés comme un parking ou une friche urbaine. **Le parkour transfigure ces lieux puisque les pratiquants leur redonnent de la valeur à travers la performance physique, voire y contestent spatialement l'ordre social.** Ainsi le quartier de la Défense, premier quartier d'affaire européen, est présenté comme un quartier radicalement éloigné de l'idéologie de certains traceurs, mais comme un spot qu'ils investissent malgré tout en raison de son architecture multi-niveaux. Pour Max, 24 ans, tracer là-bas permet d'une part de travailler sa performance acrobatique grâce à l'urbanisme de l'esplanade, mais aussi de réveiller le lieu :



*« La Défense c'est vraiment un quartier de non-vie pour moi, fait pour aller travailler, pour aller faire un boulot un peu vide de sens, dans un lieu très capitaliste, pensé pour ça, c'est un quartier d'affaire fait pour gagner de l'argent et pas vraiment pour s'amuser. Même ça se voit les seuls lieux où les gens font autre chose et bien ce sont les bars à côté de leurs tours de bureaux et où ils se retrouvent après leur travail, ou au centre commercial. Bref tout est fait pour consommer. Alors que le parkour et bien ça ne coûte rien ».*

Source : entretiens, 2018.



Le parkour réactive ainsi d'autres manières de vivre la ville et d'y prendre place. Le **rapport à l'altérité** est présent dans le discours de certains traceurs, puisqu'eux se décrivent « *en tenue de sport* », contrairement aux « *costards* » qui sortent du travail quand alors qu'ils s'entraînent. Cela souligne aussi la manière dont cohabitent des corps qui se tiennent et se vêtissent différemment, mais partageant le même espace. Après l'observation de plusieurs entraînements à la Défense, la curiosité des passants atteste d'un décalage entre l'appropriation de l'espace commune et celle faite par les traceurs. **Le parkour met donc bien en place les trois interrelations qui permettent traceurs et aux traceuses « d'habiter » l'espace selon Olivier Lazzarotti** : à savoir la présence individuelle au monde, la cohabitation, et enfin l'espace habité comme support des expériences et relations (Lazzarotti, 2006).

#### **Figure 4. Savoir « voir » et savoir-faire, les figures acrobatiques de deux traceuses**



Le détournement du design urbain par deux traceuses, Charlotte à gauche (Bercy) et Flore à droite (La Défense).  
Sources : N. Gourland, 2018.

À travers l'exemple de la Défense, on observe comment le parkour permet une existence collective et plurielle dans un lieu jusque là désigné par une fonction financière et libérale. La dimension monumentale de la *skyline* de La Défense et sa verticalisation insistent sur la puissance et la réussite économique du quartier (Appert, 2016). **Pourtant, les corps des traceurs réintroduisent une mobilité sportive à l'échelle micro, et leur engagement corporel s'oppose à une modernité sédentaire, ce qui témoigne d'une expérience citadine et donc politique de la ville.** Jacques Rancière dans *La méésentente* évoque la politique comme le bouleversement de l'ordre établi et des modes de visibilité (Rancière, 1995) : c'est ce que mettent à l'œuvre les traceurs. La pratique du parkour transforme les espaces où elle se réalise puisqu'elle redonne du sens à des lieux délaissés et des espaces où la pratique sportive n'était pas attendue. En raison de sa médiatisation et sa sportification (Lebreton *et al*, 2010) la pratique a pourtant fait émerger de nouveaux lieux de pratique lui étant spécialement dédiés, les parkour-parks, lesquels posent la question de l'encadrement des corps en milieu urbain.

## 2. De nouveaux lieux de pratique : les parkour-parks

L'ouverture de lieux consacrés au parkour permet à sa pratique de gagner en visibilité et en légitimité. Dans le cas de Montréal et ses hivers rigoureux, elle permet aussi aux traceurs de pratiquer toute l'année. Mais en l'encadrant, l'intériorisation de la pratique peut également remettre en cause sa dimension subversive revendiquée par les pratiquants du parkour.

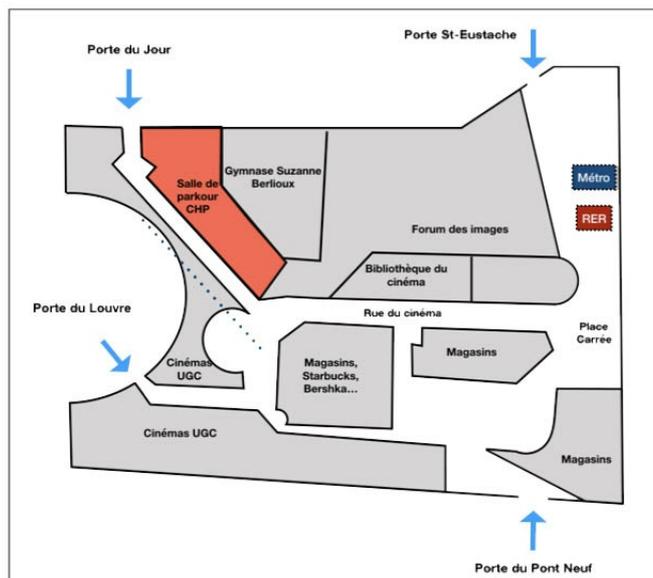
### 2.1. L'intériorisation des sports de rue : entre visibilité et légitimité

En 2011, la ville de Paris consulte le Conseil Parisien de la Jeunesse sur les possibilités de transformation de la serre tropicale des Halles dans le cadre du programme de réaménagement du forum. La proposition de créer un équipement sportif de 400 m<sup>2</sup> dédié aux nouvelles pratiques urbaines est retenue, et 290 000 euros sont investis par la mairie de Paris pour construire la salle Centr'Halles Park animée dès 2016 par les cinq associations parisiennes de parkour. **Cet investissement était l'occasion pour la municipalité d'accompagner le développement du parkour en région parisienne où près de 1000 adhérents sont recensés dans ces cinq associations.** Avec cette salle, la mairie de Paris affirme donc un engagement politique et sportif qui vise à satisfaire un public jeune et urbain. Comme le montre le schéma 4 plus bas, la salle « Centr'Halles Park » - figurée en rouge - se situe sur l'accès au forum des Halles par la porte du Jour, d'où les passants observent les entraînements et s'informent sur le parkour. Plusieurs traceurs ont évoqué la situation de la salle comme une manière de promouvoir la discipline, car dans leurs discours la visibilité offerte par « Centr'Halles Park » participe à la reconnaissance du parkour dans un quartier fréquenté par beaucoup de jeunes franciliens et franciliennes.

Si la centralité de la salle *Centr'Halles Park* contribue au régime de visibilité du parkour, **elle souligne aussi comment la municipalité valorise les infrastructures dédiées à une jeunesse active et sportive** : « *On a voulu leur donner un lieu pour les mettre en lumière et pour faire découvrir la pratique* » explique le directeur technique des sports et du tourisme à la mairie de Paris. *On a voulu montrer que c'est une pratique où il y a des éducateurs qualifiés qui aident à s'entraîner. Dans la rue des gestes qui peuvent faire extrêmement peur sont en fait des gestes d'expérience. Ils ne font pas n'importe quoi. Et ça c'est aussi le rôle de la ville de Paris, ce côté éducation en vue de l'accomplissement. L'objectif c'est rendre autonome, et on rend autonome quand on explique, quand on permet un entraînement en toute sécurité* ».

À travers cet extrait d'entretien, on perçoit comment **l'intériorisation permet à la municipalité de réduire les risques dans l'espace public en dédiant un espace de pratique sûre et règlementé aux traceurs et aux traceuses.**

### Figure 5. Schéma de la salle *Centr'Halles Park* dans le Forum des Halles, une infrastructure intégrée qui rend visible le parkour



A gauche : l'accès et la situation de la salle.

Au dessus : les grandes baies vitrées devant la salle de parkour où les curieux et les passants observent les entraînements à partir de l'entrée « Porte du Jour ».

-  Passage intense dans le forum.
- ..... Visibilité de la salle Centr'Halles Park

Conception et réalisation : N. Gourland, 2018.  
Logiciel : Keynotes. Sources : Forum des Halles et entretiens, 2018.

Lorsqu'on évoque la gestion des parkour-parks, deux modèles de salles doivent être distingués : les salles en régie municipale animées par plusieurs associations locales et entretenues par la municipalité -c'est le cas à Paris pour la salle « CHP » - ; et les salles privées qui émergent dans le circuit commercial du parkour et qui constituent l'ensemble des salles étudiées sur le terrain à Montréal. **À Montréal c'est la nécessaire protection contre le froid, la neige et les intempéries qui est apparue primordiale aux pratiquants.** Comme le montre l'extrait d'entretien avec Matthew, gestionnaire d'une salle, l'hiver entrave la régularité de la pratique pour de nombreux traceurs, et les parkour-parks permettent de progresser sur l'année :



« Ah my God. L'hiver c'est une tragédie monumentale ici. Tu sais le parkour pour beaucoup de monde ça devient une vraie passion, ça te pousse constamment à vouloir te surpasser. Quand vient l'hiver tu dois te repositionner pour garder cette identité de traceur. Donc avoir un gym, un lieu d'entraînement, pour nous c'est vraiment nécessaire. Tu penses bien qu'à -40° y'a plus personne qui trace dehors. »



Source : entretiens, 2018.

Des expressions comme « *ça m'empêche de m'entraîner* », à propos du froid hivernal, sont ainsi régulièrement revenues dans les entretiens menés avec des traceurs pour réaffirmer

l'importance de ces salles au Canada. Contrairement à l'espace francilien, ces infrastructures sont devenues à Montréal des espaces de référence pour les traceurs qui choisissent régulièrement de s'y inscrire pour plusieurs mois ou alors payer un « forfait journée » pour environ 15 dollars canadiens (soit 9,5 euros). Contrairement au modèle de la régie parisienne, le fait que toutes les salles de parkour soit dans le circuit commercial souligne une culture de l'initiative entrepreneuriale au Canada, où les associations sportives passent moins par les structures provinciales et municipales pour obtenir des locaux.

**Pour les coachs qui animent les parkour-parks ces salles permettent une pratique du moindre danger et rendent accessibles à tous l'apprentissage des mouvements de bases sans risques de blessure :** « *Ça apprend à gérer son corps, c'est un tremplin pour être à l'aise* » témoigne Tiphaine. En effet, en intérieur ce ne sont plus les mouvements qui s'adaptent à l'environnement urbain, mais les obstacles en mousse et les tapis qui sont ajustés pour pratiquer sans risque. La salle permet de réduire la mise en danger de soi et ouvre la pratique à un public plus diversifié, notamment les enfants, ce qui permet de rentabiliser l'infrastructure.

### Figure 6. photos de la salle de parkour The Spot à Montréal



Clichés : Natacha Gourland, 2018

Un autre aspect mentionné par les pratiquants sur l'utilisation des parkour-parks est le fait qu'en s'entraînant dedans, ils ne risquent aucune réaction de rejet. En effet, plusieurs traceurs et traceuses ont évoqué devoir changer de spot d'entraînement lorsque les habitants d'un quartier se plaignaient de leur présence répétée. Si ces échanges se passent la plupart du temps sans encombre, ils sont présents à l'esprit des traceurs québécois qui valorisent la possibilité de s'entraîner dans un espace « à soi » avec le parkour-park. Ces derniers deviennent alors des espaces de pratique appropriés, avec des salles de repos, un espace pour déjeuner, des vestiaires décorés avec des affiches de parkour et l'organisation de compétitions intérieures.

### Figure 7. Un entraînement avec le traceur Mich Todorovic dans le parkour-park de Montréal



Cliché : Natacha Gourland, 2018.

## 2.2. Une forme de contrôle des corps ? Le parkour-park comme dispositif spatial.

En tant qu'infrastructures établies, les salles de parkour interrogent les mutations d'un sport de rue où les corps se déplaçaient avant tout dehors. **Si la grande majorité des traceurs et traceuses rencontrés conçoivent la salle comme un outil de travail pour améliorer leur performance, plusieurs pratiquants témoignent pourtant d'une inquiétude sur l'attitude à adopter envers les parkour-parks :** « *Ce qui me fait dire que les Parkour Parks pourraient être un danger c'est la possible prohibition du Parkour en dehors du Parkour Park, explique Max. À partir du moment où tu poses un cadre qui restreint le champ de la pratique il pourrait à terme prohiber cette pratique en extérieur. En tant que coach je vois que les élèves se sentent plus en sécurité dans le cadre intérieur alors qu'il faut aussi apprendre à composer avec l'insécurité dans la philosophie du parkour* ».

**De fait, si les parkour-parks deviennent les lieux de référence pour les traceurs, le détournement du mobilier urbain perd en revanche sa dimension subversive.** Ce qui semble gêner Max dans l'intériorisation du parkour c'est donc la distorsion entre la réflexion en extérieur - où la pratique s'adapte et se doit d'être créative - et celle en intérieur où ce sont les matériaux s'adaptent au corps. **La crainte de la restriction spatiale va ainsi de pair avec l'esprit de liberté largement véhiculé par le parkour.** Les pratiquants donnent donc du sens aux lieux qu'ils investissent à travers leurs pratiques corporelles, et le discours de Max montre que la créativité des sports de rue reste attachée à l'imaginaire de la rue et aux possibles de l'espace public. **La pratique du parkour démontre bien que le corps est un**

**objet géographique**, situé et « *susceptible d'être soumis à des réinscriptions sociales et politiques* » (Anne Fournand, 2008). Le parkour-park peut alors être perçu par certains pratiquants comme un catalyseur de l'*hexis* corporelle des traceurs qui se déploie habituellement dans l'espace public. À la suite des travaux de Norbert Elias, plusieurs auteurs ont en effet montré comment l'intervention des pouvoirs publics dans le milieu sportif permettait de normer les pratiques corporelles, en faisant des sports de rue des sports rationalisés et régulés par un code des comportements (Elias & Dunning, 1994). **Créer des infrastructures dédiées à une pratique de rue permet de la légitimer, mais s'avère aussi être une manière « de structurer le champ d'action éventuel des autres »** (Foucault, 1994).

## Conclusion

Sport médiatisé et largement relayé pour son côté extrême, le parkour souligne une compétence de spatialité et un art de faire avec la ville (De Certeau, 1980). En s'intéressant aux lieux du parkour, nous avons vu comment la pratique transforme et détourne les espaces où elle se réalise. Les traceurs réaffirment une forme d'urbanité ludique, où la fonction sociale et émancipatrice du jeu s'inscrit comme composante du droit à la ville. La multiplication des parkour-parks en France et au Canada atteste des mutations connues par le parkour mais aussi des processus d'encadrement des sports de rue, puisqu'elle est peut-être mobilisée par les municipalités comme un argument de présence légitime, et par les coaches comme un espace de pratique sûre. Aucun lien n'a pu être établi entre l'ouverture des parkour-parks et l'interdiction de la pratique dans certains lieux extérieurs. Il faudrait mesurer à plus long terme l'effet de ces infrastructures sur la pratique dans l'espace public, car elles sont aujourd'hui trop récentes pour être pensées comme le seul cadre de pratique légal. L'hypothèse des parkour-parks comme seul espace de référence s'est avérée fautive puisque la finalité du parkour pour tous les pratiquants et pratiquantes que j'ai pu rencontrer entre Paris et Montréal reste l'espace urbain extérieur. Néanmoins, la négociation des traceurs avec d'autres riverains sur certains espaces publics les amène à développer leur pratique en intérieur, pour plus de tranquillité pendant l'entraînement et en vue de l'annualisation de la pratique. Les parkour-parks permettent alors d'asseoir la légitimité de la discipline, mais ils deviennent surtout un espace social pour la communauté qui s'y retrouve.

## Bibliographie

- APPERT Manuel, 2016, *Les formes de la métropole : du réseau à la canopée, de la mesure au paysage*. Habilitation à Diriger des Recherches, Université Lyon 2., 292 p.
- CHANTELAT Pascal, FODIMBI Michel et CAMY Jean, 2000, *Sports de la cité : Anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, France, Editions L'Harmattan, 190 p.
- CLECH Pauline, 2016, « **Mobilités sociales et rapports au pouvoir institutionnel : une élite du hip-hop en banlieue rouge** », *Politix*, 19 septembre 2016, n° 114, p. 149-175.
- CERTEAU Michel de, 1980, *L'invention du quotidien, tome 1 : Arts de faire*, 2ème Edition, Paris, Gallimard, 347 p.
- DUNNING Éric et ELIAS Norbert, 1994, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Fayard, 396 p.
- FAURE Sylvia et GARCIA Marie-Carmen, 2005, *Culture hip-hop, jeunes des cités et politiques publiques*, Paris, La Dispute, 187 p.
- FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et Écrits, 1954- 1988*. Tome III 1976-1979, Paris, Editions Gallimard, 834 p.
- FOURNAND Anne, 2008, « **Le corps des femmes, enjeu géopolitique** », *Géographie et cultures*, 10 décembre 2008, n° 68, p. 63-80.
- GIBOUT Christophe et LEBRETON Florian, 2014, « **Cultures juvéniles et loisirs sportifs de rue : une approche par l'espace public** », *Agora débats/jeunesses*, n° 68, p. 71-84.
- GIBSON, James, 1979, *L'approche écologique de la perception visuelle*. Bellevaux, 528 p.
- GWIAZDZINSKI Luc, 2013, « **Géo-chorégraphies. Les nouvelles danses de la ville** », dans

- Philippe Weissbrodt. Cartographies, Éditions A.Type, Genève, p. 49-54.
- KIDDER, Jeffrey L. *Parkour and the City: Risk, Masculinity, and Meaning in a Postmodern Sport*. Rutgers University Press, 216 p.
  - LABERRIGUE Adrien, 2013, *L' « Art du Déplacement » de Lognes à Paris : mises en pratiques d'une jeune activité physique urbaine*, Mémoire de M2, Master Espace Université Paris Est Créteil.
  - LAZZAROTTI Olivier, 2006, *Habiter, la condition géographique*, Belin, coll. Mappemonde, 288 p.
  - LE BRETON David, 2013, *Anthropologie du corps et modernité*, 7e édition., PUF, 335 p.
  - LE BRETON David, 2005, « **Les conduites à risque des jeunes comme résistance** », *Empan*, vol. 57, n° 1, p. 87-93.
  - LE BRETON David, 2013, *Conduites à risque*. Presses Universitaires de France, 300 p.
  - LEFEBVRE Henri, 1968, *Le droit à la ville*, Economica, 135 p.
  - LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel, 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin., Paris, 1127 p.
  - MARCEL Philippe, 2009, *La poursuite au cinéma : pérennité d'une forme esthétique*, thèse de doctorat en études cinématographiques et audiovisuelles, Sorbonne Nouvelle 3, 456 p.
  - MIAUX Sylvie, 2009, « **Le libre mouvement des corps** », *Géographie et cultures*, n° 70, p. 99-116.
  - RANCIÈRE Jacques, 1995, *La méésentente : Politique et philosophie*, Paris, Éditions Galilée, 187 p.
  - STOCK Mathis, 2015, « **Habiter comme "faire avec l'espace". Réflexions à partir des théories de la pratique** », *Annales de géographie*, (n° 704), p. 424-441.

### Liens pour découvrir le parkour :

- Figures réalisées dans la salle THE SPOT à Montréal, gérée par le traceur Steven Leblanc depuis 2014 : <https://www.youtube.com/watch?v=p5sa1tMr-XY>
- Entrainement de la French Free Run Family dans la salle Centr'Halles Park, à Paris, en 2016 : [https://www.youtube.com/watch?v=MpZFbG\\_2uNY](https://www.youtube.com/watch?v=MpZFbG_2uNY)
- Extrait du film *Yamakasi-Les samourais des temps modernes*, produit en 2001 par Luc Besson. Musique : Joey Starr. <https://www.youtube.com/watch?v=mu4mm63EcFs>
- Vidéo du Youtubeur Norman en collaboration avec les traceurs et free-runners de la « Fabrique Royale » (2015), <https://www.youtube.com/watch?v=4qGAjgUZwsk>
- Vidéo sur l'association Pink Parkour : <https://www.youtube.com/watch?v=37bPZZj8M1Q>

**Natacha GOURLAND**

Agrégée de géographie, doctorante contractuelle en géographie, LAB'Urba, Université Paris Est.

Mise en web : Jean-Benoît Bouron

### Pour citer cet article :

Natacha Gourland, « **Du parkour aux parkour parks : des sports de rue devenus « indoor » à Paris et à Montréal** », *Géoconfluences*, mai 2019.  
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/mobilites-flux-et-transports/articles-scientifiques/parkour>